ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 102942

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les modalités de choix des étudiants en médecine, futurs internes, à la suite des épreuves classantes nationales. Il semble que le Centre national de gestion ait annoncé une nouvelle procédure informatisée pour remplacer le choix habituel qui s'opérait sous la forme d'un amphithéâtre de garnison, permettant un choix éclairé en temps réel des étudiants. Ces derniers se montrent inquiets de cette méthode qui ne semble pas pouvoir leur offrir toute garantie d'un choix libre et sécurisé. Devant l'importance que revêt pour eux ce choix qui conditionne l'implantation de leur 3e cycle d'études mais aussi, et surtout, la spécialité qu'ils exerceront durant toute leur vie professionnelle, le Gouvernement doit prendre toutes les garanties nécessaires à apaiser les inquiétudes. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

La procédure nationale de choix des postes d'internes à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est réglementée par un arrêté du 19 mai 2005. Cette procédure est informatisée, interactive et sécurisée. En 2004, lors de la réforme du 3e cycle des études médicales et de la création des ECN, le Gouvernement a mis en place un amphithéâtre de garnison virtuel, en ligne, de choix des postes d'internes par le biais d'un système informatisé. Face aux craintes des étudiants quant à la sécurité de ce nouveau dispositif, l'amphithéâtre de garnison physique avait été maintenu. Or, ce logiciel a constamment évolué depuis 2004 au bénéfice d'une amélioration et d'une fiabilisation du dispositif. Aujourd'hui, les étudiants en médecine manifestent une confiance certaine dans ce système informatisé géré par le Centre national de gestion (CNG), légitimant de fait une modernisation de la procédure de choix des postes offerts suite aux ECN. Depuis lors des moments d'échange avec les associations représentatives des étudiants et internes de médecine ont été organisés chaque année. La dématérialisation de l'amphithéâtre de garnison physique présente plusieurs avantages. Elle permet, tout d'abord, un gain de temps majeur puisque la procédure de choix pourra débuter dès la parution des résultats des ECN. L'application concrétise aussi d'importantes évolutions techniques permettant de répondre à toutes les demandes d'aménagements formulées par les étudiants. Enfin, elle permet d'éviter aux étudiants un déplacement à Paris pour assister à un amphithéâtre de garnison physique. Il est à souligner que le Gouvernement reste attentif à la mise en oeuvre de cette réforme ainsi qu'aux propositions d'évolution dans l'organisation de la formation médicale que les associations représentatives des étudiants sont susceptibles de porter à sa connaissance.

Données clés

Auteur : M. Christian Ménard
Circonscription : Finistère (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 102942

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE102942

Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2657
Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8655